

L'Abbaye Saint Victor de Marseille et la réforme grégorienne

Après les troubles dus aux incursions des Maures, l'évêque de Marseille Honorat établit à St Victor à la fin du X^e siècle une congrégation de moines vivant selon la règle de St Benoît (1). L'œuvre de ces moines, des Clunisiens vraiement, porta ses fruits. Le renom d'austérité des Victorins leur valut d'être appelés pour rétablir la stricte observance dans les monastères méridionaux.

Un marseillais Gaucelin devint abbé de St André d'Agde, il conduisit à St Victor le jeune toulousain Isarn qui devint abbé en 1027. Sous son abbatiat s'ébauche ce qui allait devenir la congrégation de St Victor (2). Gonbaud de Bisauré lui fit don de l'église St Michel del Fay au diocèse de Barcelone (3). L'archevêque de Vienne Léger, sur le conseil d'Odilon abbé de Cluny et avec l'agrément d'Hermengarde veuve du roi Raoul, lui demanda d'envoyer des moines marseillais dans le monastère St Ferréol d'Auroure (Haute-Loire) (4). Relevant d'une longue maladie, Isarn entreprit à la fin de sa vie un voyage en Espagne pour obtenir la délivrance des captifs pris au sac de Lérins. Cette pérégrination d'un malade, les souffrances supportées accrurent la réputation de sainteté de l'abbé et favorisèrent sans nul doute l'expansion de son monastère (5).

Son successeur Pierre en recueillit les fruits ; le comte de Toulouse, l'évêque et le vicomte de Nîmes, les vicomtes de Rodez donnèrent à St Victor des églises destinées à devenir des prieurés, ou des territoires où les édifier : le Vigan (6), Ambialet avec l'église Notre-Dame (7),

(1) *Cartulaire de l'abbaye de St-Victor de Marseille* éd. par B. Guérard n° 23.

(2) voir P. Schmid : *Die Entstehung der marseiller Kirchenstaats* dans *Archiv für Urkundenforschung*, t. 10 p. 176 à 207.

(3) Arch. des B.-du-Rhône H 20 87, Guérard 1051, 15 octobre 1042.

(4) St Ferréol d'Auroure, Hte Loire, arr. Yssingaux, cant. St Didier la Seauve. Arch. B.-du-Rh. H 15 64, Guérard 1064, décembre 1037.

(5) Son voyage obtint un plein succès, grâce à l'appui du comte Raymond.

(6) Hist. Gen. du Languedoc (éd. 1875) doc. t. V col. 432 N° 231. Gard arr. du Vigan.

(7) Tarn arr. d'Albi cant. Villefranche d'Albigeois. Voir Portal, *Le prieuré d'Ambialet Ann. du midi*, t. 3 1891 p. 384.

l'église St Prazet d'Albi (8), le monastère de St Caprais au diocèse de Rodez (9). La réforme du monastère de St Sébastien au diocèse de Gérone fut confiée à des moines de St Victor (10). Au concile de Verceil en 1050, l'abbé Pierre obtint de Léon IX que son abbaye fût placée sous la protection du Pape. (11).

L'abbatiat de Durand marquait selon P. Schmid (12) le début d'une rivalité entre St Victor et Cluny. L'archevêque de Vienne, Léger, avait confié, à St Isarn le monastère de St Ferréol; les moines marseillais s'en désintéressèrent après la mort de cet abbé, « les lieux restèrent désolés ». Léger sollicita les chanoines de St Julien de Brioude de s'en occuper, mais ceux-ci se heurtèrent à l'hostilité des Victorins. Entre temps le cardinal Etienne vint à Vienne sur l'ordre de Nicolas II, tenir un concile où furent promulgués les décrets réformateurs. La question de St Ferréol lui fut soumise; après une longue discussion Hugues de Cluny emporta la décision; les biens de St Ferréol et de St Julien de Brioude furent unis. Le prévôt serait choisi parmi les chanoines de Brioude ou ceux de St Maurice de Vienne (13).

Ce monastère, uni à St Victor sur le conseil d'Odilon de Cluny, en fut détaché par son successeur Hugues le Vénérable. Ce n'était qu'un accident, non le début d'une rivalité entre les deux monastères. Hugues fut chargé de publier en Languedoc les décrets réformateurs de Nicolas II; de Vienne, il s'en alla comme légat à Toulouse (14), où il tint un concile pendant lequel il fut ordonné aux séculiers de restituer les biens d'église qu'ils détenaient injustement. Cette décision ayant provoqué de nombreux désistements, le légat, semble-t-il, chercha alors à favoriser les moines marseillais. Dès le 4 juillet 1060, ils reçurent pour la réformer l'église St Martin de la Canourgue, ils eurent à combattre la résistance des moines, mais finirent par l'emporter (15). L'évêque de Rodez Déodat qui soumit à St Victor l'abbaye de Vabres (16) déclara agir sur l'ordre du pape Nicolas II, pour assurer un

(8) Donnée par le vice consul Sicard et son frère Frotard Arch. B.-du-Rh. H 29 131.

(9) Aveyron arr. St Affrique cant. Camarés, com. St Félix de Sorgues id. H 36 169.

(10) id. H 30 136 et de Grasset *Chartes inédites relatives aux possessions de St Victor en Espagne. Revue Historique de Provence* t. I 1830 p. 208 n° III.

(11) et la restitution de l'abbatiola de St Victor de Valence Arch. B.-du-Rh. H 26 116, Guérard 7 (7 septembre 1050).

(12) loc. cit. p. 181.

(13) Chevalier *Regeste dauphinois*, I, p. 346, n° 2021.

(14) l'identité de ce légat est mise en doute par les historiens allemands voir Schmid loc. cit. p. 182.

(15) Lozère arr. Marvéjols Arch. B.-du-Rh. H 39 185, Guérard 832. Voir M. R. Barroux, *Un récit inédit de la prise de possession de St Martin de la Canourgue par les moines de St Victor Bull. hist. et phil. du comité...* 1924 p. 187, 191.

(16) Aveyron cant. St Affrique; Arch. B.-du-Rh., H 41 191, Guérard 827, 12 juin 1060.

meilleur respect de la règle et combattre les méfaits de la simonie ; l'intervention d'Hugues le vénérable est ici évidente.

Frotier évêque de Nîmes donna aux victorins l'abbaye de Sorrèze (17) afin d'éviter l'anathème de Nicolas II qu'il méritait pour avoir trafiqué des charges ecclésiastiques. Le monastère de St Sauveur de Chirac en Gévaudan, fut fondé par Aldebert évêque de Mende, qui le mit sous la dépendance de St Victor (18), avec cette condition que s'il devenait plus considérable on y enverrait de Marseille un abbé pour le gouverner. Le comte d'Agde, Roger Gontier, eut aussi recours aux Victorins en 1064 (19) pour restaurer l'abbaye St André qui, après un brillant passé, était alors désertée. La congrégation de St Victor prenait une rapide extension dans le Languedoc.

* * *

A la mort de Durand en 1064, les moines de St Victor assemblés sous la présidence de l'archevêque d'Arles, Raimbaud, élirent comme abbé Bernard, fils de Richard vicomte de Milhau, dont la famille possédait les vicomtés de Carlat et de Lodève et accéda en 1096 au comté de Rodez acquis du comte de Toulouse. L'appui de ces seigneurs permit aux abbés de St Victor d'accroître leur influence dans le Languedoc.

Entrant au monastère, — imité peu après par son frère Richard —, Bernard donna à la communauté 40 mas situés dans le comté de Rodez (20). Abbé, il reçut de son frère Bérenger l'église Notre-Dame de Milhau pour y fonder un monastère (21). Leur frère Richard s'y consacra pendant les premières années de sa vie religieuse. L'abbaye St Amand de Rodez fut de même confiée à Bernard pour être réformée (22). L'évêque de Nîmes Frotier et le vicomte Raymond Bernard Trencavel voulant rétablir la discipline monastique dans l'abbaye de Castres, où des relachements s'étaient introduits à l'occasion du pèlerinage en Terre Sainte de l'abbé Hébrard, l'unirent à la congré-

(17) Tarn arr. Castres cant. Dourgne. Arch. B.-du-Rh. H 42 200, *Hist. du Languedoc* V col. 519, n° 263.

(18) Lozère arr. Marvéjols cant. St Germain du Teil. Guérard 833, 16 mars 1062.

(19) Hérault arr. Béziers. Arch. B.-du-Rh. H 43 204, *Hist. Languedoc* V col. 827 n° 267.

(20) Arch. B.-du-Rh. H 41 195.

(21) Aveyron ibid. H 105 236, *Hist. Languedoc* V col. 581 n° 296.

(22) Guérard 837. Il faut y ajouter les dons des églises de St-Michel archevêque de Châteauneuf de Lévezon (Aveyron arr. de Milhau, cant. St Beauzély), de Villeneuve de Graulhet (Tarn arr. de Lavaur cant. du Graulhet) et celle de Castillon (Haute-Garonne arr. et cant. de Toulouse) V. Arch. B.-du-Rh. H 48 228 et H 49 234 et voir G. Arnaud d'Agnel, *Les possessions de l'abbaye de St Victor en Rouergue* dans les *Ann. du Midi*, t. XIII, 1904, p. 449, 467.

gation de St Victor (23). Bernard devait y envoyer des moines marseillais pour y vivre selon la règle de St Benoît et les coutumes de leur monastère. A la mort de l'abbé de Castres l'abbé de St Victor désignerait son successeur ; et, si ce dernier manquait à la loi divine, l'abbé de St Victor pourrait venir à Castres et, après deux ou trois réprimandes, le chasser et le remplacer par un autre plus digne. Castres se trouvait par rapport à St Victor dans la même situation que les filles de Cluny par rapport à leur chef d'ordre. L'abbé de St Victor eut très vite, sinon dès l'origine, les mêmes droits sur les autres abbayes rattachées.

Le 28 décembre 1070, Bernard comte de Besalu, mettait le célèbre monastère de Notre-Dame de Ripoll dans l'obédience de St Victor. En même temps, il établissait une union de prières entre cette abbaye et celles de St Victor, de St Pons de Thomières, de Notre-Dame de la Grasse et de St Cucuphat de Valence, qui toutes avaient contribué à la restauration de la règle (24). A l'abbé de St Victor appartenait la nomination de celui de Ripoll, qui lui devait obéissance, ainsi que le droit de correction sur les moines.

C'était un succès remporté par Bernard, avant que l'appui de la Papauté ne vienne renforcer sa position dans ces régions. L'attitude favorable du Saint Siège à l'égard de cette politique de domination du monastère marseillais a déterminé la suite des événements.

Soucieux de la reconquête chrétienne et de la menace que faisait peser l'Islamisme sur les régions méditerranéennes, Grégoire VII a cherché à relier l'Espagne à Rome par une zone soumise à l'influence politique du Saint Siège et à établir ainsi son hégémonie sur toute la Méditerranée occidentale. « La Corse et la Sardaigne étaient possessions de l'Eglise Romaine, sur le continent les états de la comtesse Mathilde prolongeaient le patrimoine de Saint Pierre, en sorte que la Papauté disposait dans l'Italie du nord-ouest d'une autre base, à l'ouest de laquelle se trouvait, séparé d'elle par quelques insignifiantes principautés, le royaume de Bourgogne qui en fait échappait à toute autorité temporelle « Il était donc relativement aisé », ajoute A. Fliche à qui ces lignes sont empruntées, « de créer en Provence une nouvelle sphère d'influence, et c'est à cela que Grégoire VII s'est employé avec

(23) Arch. B.-du-Rh. H 50 240 et 241 Guérard 825. Dans le diocèse de Narbonne, Pierre, vicomte de Minerve, donna à l'abbé Bernard l'église Notre-Dame de Serre et diverses propriétés (Hérault, arr. St Pons, cant. Olonzac, com. Cesseroas), *ibid.* H 46 216.

(24) *ibid.* H 49 230 Guérard 819.

ardeur. Le point d'appui de cette politique fut l'abbaye de St Victor de Marseille. » (25).

Déjà les possessions du monastère s'étendaient entre l'Italie et l'Espagne ; il n'eut donc qu'à renforcer par la confirmation pontificale un état de choses préexistant.

Celle-ci d'ailleurs ne vint pas tout de suite ; il fallut attendre que Bernard de Milhau se soit imposé au Pontife par les services rendus. Il passa en effet les dernières années de sa vie à remplir différentes missions hors de son monastère. Après Canossa il fut envoyé en Allemagne avec le cardinal diacre Bernard pour y préparer le voyage que le Pape projetait. Fait prisonnier par le comte de Lenzbourg, relâché, Bernard séjourna à Hirschau d'octobre 1077 à septembre 1078 ; de ce séjour date la réforme de l'abbaye allemande et son union avec Cluny (26). En 1079 Bernard est envoyé avec Annat d'Oloron auprès de Centulle, vicomte de Béarn, pour l'amener à renoncer à son mariage avec sa cousine Gisèle (27).

C'est alors, dans les tous derniers mois de l'abbatit de Bernard, que Grégoire VII intervint pour la première fois en faveur de St Victor. Dans une lettre aux moines, il déclare vouloir unir leur monastère à celui de St Paul à Rome et les rattacher directement au Saint Siège, en les mettant sur le même pied que Cluny. Il avait lui-même réformé le monastère St Paul durant le pontificat de Léon IX. Le 4 juillet 1079 il adresse à Bernard de Milhau une bulle confirmant la possession de tous les monastères, prieurés et châteaux qui dépendaient de St Victor, tous énumérés, avec mention expresse du droit des moines d'élire leur abbé et de le faire consacrer par l'évêque de leur choix ; ils pourront faire de même pour la consécration des huiles, des autels, ou l'ordination des moines. Les églises St Pierre, St André et St Ferreol, dans le voisinage de l'abbaye, étaient aussi exemptées de l'ordinaire (28). Date importante dans l'histoire de St Victor, qui échappe ainsi complètement à la domination des vicomtes et de l'évêque de Marseille qui jusque là avaient en leur mot à dire dans l'élection de l'abbé. L'abbaye devint une sorte de principauté ecclésiastique, exempte de toute ingérence des laïcs ou du clergé séculier ; c'est la papauté

(25) *Histoire de l'Eglise*, t. VIII, p. 116.

(26) Meyer von Knonau, III, 89.

(27) *Registre Grégoire VII*, VI, 20, Caspar p. 421.

(28) Arch. B.-du-Rh. H 54 259 original (écriture curiale), 260 copie (minuscule). Guérard 843. Jaffé 5, 134. La bulle a été rattachée postérieurement à la copie, dans laquelle a été ajoutée la variante « Bernardus carissime filii sancte romane ecclesie ». Les notes de l'édition Guérard se réfèrent à cette copie.

elle même qui prendra en main la défense de ses intérêts. L'abbé Bernard devait mourir quelques jours plus tard, le 20 juillet 1079, sur la route de Rome à Marseille.

* * *

Sa mort fut une grande perte pour les moines dont il n'avait cessé de s'occuper durant ses légations (29). Ils voulurent avoir comme nouvel abbé son propre frère Richard, déjà cardinal et légat en Espagne. La personnalité de Richard lui permit d'étendre considérablement la congrégation de St Victor ; bien des personnages cherchèrent à se concilier les bonnes grâces du légat à la faveur de dons faits à son monastère. Centulle de Béarn, qui sur les injonctions de Bernard avait répudié sa cousine Gisèle et épousé Béatrice de Bigorre, soumit à St Victor le monastère de St Savin en Lavedan, pour que la règle de St Benoit y soit rétablie, en remplaçant au besoin par des moines de St Victor ceux qui se montreraient désobéissants ou de mauvaise vie (30). En Castille, où il négocia l'introduction de la liturgie romaine, — Richard se heurta aux Clunisiens déjà installés, (un clunisien Bernard abbé de Sahagun fut nommé archevêque de Tolède) et, s'il réussit dans sa mission, St Victor n'en retira aucun avantage (31). Par contre en Catalogne la situation des moines marseillais restait prépondérante ; Bernard, comte de Besalu confirma à Richard la donation de l'abbaye St Pierre, avec tous pouvoirs pour nommer l'abbé, y envoyer ou déplacer les moines (32). Le même jour (8 août 1080) il soumit aux victorins et aux conditions le monastère de Balnolas (33).

Le privilège délivré pour St Victor le 18 avril 1081, prouve la satisfaction de Grégoire VII, à la suite des succès de Richard (34). Reprenant les clauses du privilège de 1079, il rattache plus étroitement encore l'abbaye au Saint Siège, mentionne les monastères récemment unis, dont St Pierre de Psalmodi au diocèse de Nîmes, qui apparaît ici pour la première fois dans la congrégation de St Victor. Il confirme aussi certaines possessions particulièrement menacées de l'abbaye, comme les droits sur les salines et le port de Marseille. Le même jour

(29) ainsi qu'en témoignent les lettres des moines : *ibid.* H 54 257, 258, H 50 239.

(30) Hautes Pyrénées, arr. et cant. d'Argelès. *Ibid.* H 56 270 bis Guérard 483, et A. Meillon, *Le cartulaire de l'abbaye St Savin en Lavedan* p. 52.

(31) G. Saebekow, *Die papstlichen Legation in Spanien und Katalonien* dans *Berlin, phil. bist. Diss.* 1931.

(32) *Ibid.* H 55 264, Guérard 820.

(33) Guérard 821 et *ibid.* H 55 265 copie.

(34) *Ibid.* H 56 270, Guérard 841.

il rattache à St Victor les abbayes de Montmajour et de la Grasse (35), avec droit de nomination des abbés, dont la consécration appartenait toutefois à l'évêque du lieu, sauf si celui-ci faisait opposition, dans ce cas le nouvel élu pourrait s'adresser au Pape ou à un autre évêque. Richard et ses successeurs avaient le droit de disposer des biens des abbayes soumises, dont les abbayes espagnoles dépendant de Notre-Dame de la Grasse (36).

Malgré les échecs de Richard dans les dernières années du pontificat de Grégoire VII. et l'intransigeance dont il fit preuve à l'avènement de Victor III, qui lui valut d'être excommunié (37), l'abbaye de St Amand de Rodez (38), l'église Notre-Dame de Narbonne (39), le monastère de St-Sauveur de Rustan (40) et l'église St Servan de Tolède (41) furent rattachées à St Victor. Cette dernière donation faite par Alphonse VI est la preuve que, en dépit des déboires précédents, Richard quitta la Castille en bons termes avec le roi et l'archevêque Bernard de Tolède, son successeur dans sa légation.

Allant à Rome pour se justifier il obtint pour son abbaye le privilège du 20 février 1089, exemptant de la juridiction de l'ordinaire le monastère et les prieurés voisins de St Pierre, St André et St Ferréol, et plaçant les prêtres et les clercs nommés par l'abbé sous la protection et l'immunité romaines et sous la juridiction du seul Pontife de Rome (42). Urbain II confirmait pleinement les avantages concédés par Grégoire VII. Toujours en 1089, Richard réussit à étendre en Sardaigne les possessions de St Victor Constantin juge de Cagliari donna à l'abbaye l'église St Saturne pour y établir un monastère (43) et confirma la donation des églises St Georges et St Geniés, faite par son père et sa mère Vera (44).

Intéressante est la donation de l'ancien monastère de St Michel de Cuxa au diocèse d'Elne, par le comte de Cerdagne Guillaume. Celui-ci en effet se réservait un droit de regard dans la nomination de l'abbé qui devait être intronisé avec son assentiment. Toutefois le

(35) *Ibid.* H 57 271, Guérard 842, Jaffé 5, 211 Caspar p. 581. La Grasse Aude arr. Carcassonne.

(36) N. D. de Ridaura, St Sépulture de Palera, St Félix de Galligans, St Félix de Guixols.

(37) G. Saebekow, loc. cit.

(38) *Ibid.* H 58 277, Guérard 836.

(39) *Ibid.* H 59 282.

(40) *Ibid.* H 59 283, Guérard 484.

(41) *Ibid.* H 59 285, Guérard 828.

(42) *Ibid.* H 60 287, Guérard 839.

(43) *Ibid.* H 61 292, Guérard 1006.

(44) *Ibid.* H 61 288, 289, 291, Martène I 523, et Wescher, *Charte Sarde écrite en caractère grecs dans Bibl. Ec. Chartes* t. 35, 1874 p. 255.

comte ne pouvait s'opposer à l'élection faite avec le conseil des religieux. L'abbé de St Victor conservait son droit de correction (45). Cette participation du comte à l'élection, tolérée par Richard, est la solution préconisée par Ives de Chartres et qui finira par triompher.

Le privilège accordé par Urbain II à St Victor au concile de Plaisance (46), précisait le mode d'élection des abbés dans les monastères soumis à son autorité. Ce choix devait être fait avec le commun conseil des religieux ; si l'on ne trouvait pas parmi eux de candidat idoine, l'élu devait être pris parmi les religieux de la congrégation de Marseille. En cas de faute grave de celui-ci l'abbé de St Victor pouvait le corriger avec le consentement de l'évêque du lieu, sans que celui-ci ait le droit de s'y opposer. Les prieurs dépendant de l'abbaye devaient à l'ordinaire la révérence canonique.

Richard avait cependant abusé de sa situation, notamment à Ripoll, où par deux fois il tenta de chasser les chanoines de la collégiale St Jean (47). Il obtint encore quelques succès en Espagne ; l'abbaye de Gerre au diocèse d'Urgel, l'église St Jean de Fontarabie à Gérone celle de St Paul de Subirads et le monastère de St Thomas dans le comté d'Empurias s'ajoutèrent aux possessions de St Victor (48) ; mais, à l'avènement de Pascal II, les chanoines de Ripoll reprirent possession de leur église et obtinrent un privilège du Pape. (49). Auparavant la position de St Victor en Languedoc fut compromise. Lors du séjour d'Urbain II en Auvergne, l'abbé de Montmajour Guillaume demanda le rétablissement de son monastère dans son ancienne liberté, cependant, après avoir entendu Richard, le Pape confirma la décision de son prédécesseur (50). Après les conciles de Clermont et de Nîmes, lors du séjour du Pape à St Gilles, les abbés de N. D. de Ripoll et de St Etienne de Banolas obtinrent pour leurs monastères la liberté d'élection de l'abbé, tout en restant dans la congrégation de St Victor (51). Quelques jours plus tard, l'abbé de Montmajour se présenta à nouveau devant Urbain II et renouvela ses plaintes contre le cardinal Richard. Il obtint cette fois un plein succès ; son monastère fut

(45) Pyrénées Orientales arr. Cant. Prades. *Ibid.* H 62 297, Guérard 826.

(46) *Ibid.* H 63 304, Guérard 840.

(47) P. Kehr, *Das Papsttum in der katalanisch Prinzipat...* p. 88

(48) Guérard 824, Arch. B.-du-Rh., H 74 310, Guérard 702, Jaffé 6358, Kehr, loc. cit. 37, n° 12 et de Grasset, *Chartes inédites relatives aux possessions de St Victor en Espagne* dans *Rev. Hist. de Provence* t. I 1890 p. 271.

(49) Wiederhold, *Papsturkunden in Frankreich* IV p. 89.

(50) *Ibid.* H 64 308 Wiederhold loc. cit. IV n° 3.

(51) Kehr loc. cit. Les privilèges de Pascal II et Innocent II les mentionnent parmi les possessions de St Victor.

détaché de l'obédience de St Victor et retrouva son ancienne liberté. Le Pape ne put refuser à l'abbé de la Grasse ce qu'il avait accordé à celui de Montmajour. Unies en même temps à la congrégation de St Victor, ces deux abbayes s'en détachèrent à la fois après une quinzaine d'années (52).

L'abbaye de Psalmodi obtint également de recouvrer son indépendance, mais non sans quelques violences préalables ; les archevêques de Narbonne et d'Arles, les évêques de Nîmes et de Maguelonne arbitrèrent le différend, Psalmodi fut affranchi de la tutelle de St Victor (53). Le 1er mai 1099 Urbain II délivra un privilège d'exemption à cette abbaye. L'action réformatrice des Victorins en Languedoc est achevée à cette époque.

L'abbatit du cardinal Richard marque l'apogée de la congrégation de St Victor ; ses successeurs, écartés des premiers rôles, n'eurent pas l'influence nécessaire pour continuer cette politique d'expansion. Il n'en reste pas moins que l'abbaye marseillaise fut le principal agent de la réforme Grégorienne en Languedoc et en Catalogne et servit d'intermédiaire entre la Papauté et l'Espagne. Elle remplit donc pendant quelques années la mission que Grégoire VII lui avait assigné.

Jean-Claude DEVOS

(52) Jaffé 5664, 30 juillet 1062.

(53) P. Schmid loc. cit. t. 10 p. 202, t. 11 p. 145, 146, *Exkurs zu J. L.* 5796, 5797.